



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, sept juillet à vingt et une heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le 29 juin 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Nicolas BLATGÉ

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10	0	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-08-04-1

9.1.1

Organisation du recensement de la population 2027 – Désignation du coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population se déroulera sur le territoire communal du 21 janvier au 20 février 2027.

Il rappelle que les communes sont chargées de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement en lien avec les services de l'INSEE et qu'à ce titre, elles doivent désigner un coordonnateur communal chargé d'organiser et de suivre l'ensemble des opérations.

Afin d'assurer le bon déroulement du recensement de la population 2027, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Stéphanie LAURENT, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de coordonnateur communal.

Il précise que cette mission sera réalisée dans le cadre de ses fonctions habituelles par Madame Stéphanie LAURENT au sein de la collectivité et qu'elle ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnité complémentaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉSIGNE** Madame Stéphanie LAURENT, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population 2027 ;
- **CHARGE** Madame Stéphanie LAURENT d'assurer l'organisation et le suivi des opérations de recensement en liaison avec les services de l'INSEE ;

- **DIT** que cette mission sera exercée dans le cadre de ses fonctions au sein de la collectivité et ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnité complémentaire.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 07 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON